



Photo : Le Salève vu depuis le chemin du Grand Nant (Vaux)

SOMMAIRE

N° 15
Février
2008

Edito du Maire

Vie Municipale

- ✓ Illuminations de Noël
- ✓ Cérémonies du 11 novembre 2007
- ✓ Pêle-mêle
- ✓ Transport de produits pétroliers
- ✓ Extraits des délibérations
- ✓ Extension de l'E.H.P.A.D. - Projet
- ✓ Inscriptions scolaires
- ✓ Salle du presbytère
- ✓ Travaux sur la Commune
- ✓ Influenza aviaire – risque modéré

Vie locale

- ✓ L'école de Malagny à Lyon
- ✓ Le carton dans tous ses états
- ✓ Le Père Noël à l'école maternelle...
- ✓ Erratum
- ✓ Un Noël fêté par...
- ✓ Départ et arrivée

Vie associative

- ✓ Soirée « Couscous géant »
- ✓ Fête du réseau « Lire du Salève au Vuache »
- ✓ Bibliothèque à Malagny
- ✓ Kampung Bantul Solidarité
- ✓ Club du 3^{ème} âge de Viry
- ✓ Amis de la glisse

Vie intercommunale

- ✓ Le multi-accueil
- ✓ Collecte des ordures ménagères
- ✓ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
- ✓ Projet Franco-Valdo-Genevois
- ✓ Les rencontres européennes de Taizé

Vie pratique

- ✓ Elections municipales
- ✓ Chiens dangereux
- ✓ Information aux citoyens suisses et européens qui souhaitent établir leur résidence principale en France
- ✓ Lutte contre le feu bactérien
- ✓ La réglementation forestière en Haute-Savoie

Numéros utiles

Prochains rendez-vous

L'année 2007 se termine avec la signature le 5 décembre, en rade de Genève, de la charte relative au projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois que nous relatons par ailleurs.

Un événement qui marque l'avancement d'une vision politique commune pour notre bassin d'emploi avec cinq finalités : la solidarité, la cohésion et l'équité, le développement économique, la qualité de l'environnement et la gouvernance.

Un projet d'agglomération pour freiner la tendance à l'étalement urbain, rééquilibrer l'habitat et l'emploi et maintenir un territoire de qualité. Le Schéma d'agglomération coordonne étroitement urbanisation, mobilité et environnement ; il dessine les contours d'une agglomération multipolaire compacte à l'horizon 2030. Des quartiers denses et mixtes, articulés sur un réseau structurant de transports publics en cours de développement, sont une condition sine qua non pour :

- offrir une capacité de développement suffisante, en prévoyant plus d'habitants côté genevois, afin de diminuer la pression de l'urbanisation en périphérie, et plus d'emplois côté français, pour permettre un développement mieux réparti,
- réduire la dépendance aux transports individuels motorisés en favorisant les transports publics (économiquement viables s'ils desservent des quartiers suffisamment denses) et les mobilités douces : des pistes cyclables,
- sauvegarder l'environnement, la nature, le paysage et l'agriculture de proximité, qui sont des atouts majeurs de l'agglomération.

Je formule des vœux de réussite à ce projet, notre commune doit se développer dans cet état d'esprit, cette perspective et apporter sa pierre à l'édifice. Un projet que chacun d'entre-nous doit s'appropriier tant il conditionne notre avenir commun, et participer à sa réalisation.

Aussi, je souhaite à tous mes concitoyens, une bonne année 2008, mes vœux de réussite pour leurs projets privés et professionnels et surtout à toutes et à tous une bonne santé.

Le Maire,
Jean-Pierre BUET



Présentation des vœux 2008, au stade de foot.

Illuminations de Noël



A l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie a été décorée par le personnel communal afin de toujours faire rêver petits et grands.

Cérémonies du 11 novembre 2007

Le dimanche 11 novembre 2007, au monument aux morts de Viry, se sont déroulées les cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918 qui ont rassemblé, autour des autorités locales, une nombreuse assistance.



Les récipiendaires entourés de Monsieur le Maire et de Robert Michoud.
Photo André GUYOMARD.

Au cours de ces cérémonies trois anciens combattants, de la section de Viry de l'Union Fédérale des anciens combattants, ont été honorés :

André COCHINI, Ancien d'AFN (Tunisie), a reçu la croix du combattant et la médaille au titre de reconnaissance de la nation.

Georges FAVRE et Pierre DUNAND ont reçu le diplôme d'honneur et la médaille de porte-drapeau. Georges pour 20 années de dévouement et de fidélité comme porte-drapeau titulaire, Pierre pour 9 années comme remplaçant.

Nos félicitations à ces heureux récipiendaires.

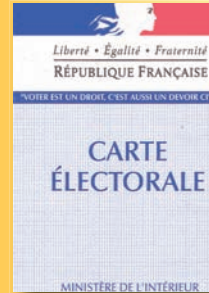
Nos remerciements aux enfants des écoles qui, à chaque cérémonie, ajoutent un peu d'émotion en déposant, eux aussi, des bouquets de fleurs au pied du Monument aux morts en souvenir des nombreux habitants de Viry morts pour la France.

Pêle-mêle

Etat civil – Année 2007

- Nombre de naissances : 28
- Nombre de mariage : 9
- Nombre de décès : 16

Elections



Nombre d'électeurs : 2 257
(au 10/01/2008)

- Bureau 1 : 648
- Bureau 2 : 838
- Bureau 3 : 771

Frontaliers en 2007

- Nombre de frontaliers : 1 268
- Allocation par frontalier : .702,60 €
- Montant de la dotation globale : 890 890 €

Scolaire

Cantine

Nombre d'enfants inscrits en moyenne, par jour, à la cantine : 146 (dont 45 maternelles)

Périscolaire

Fréquentation par jour

Chef lieu :

Matin : environ 15 enfants

Soir : 25 à 35 enfants

Malagny :

Soir : moyenne de 3 enfants

Logements

OPAC :

19 changements d'appartements

Transport de produits pétroliers : notre commune est concernée

LA SOCIÉTÉ DU PIPELINE MÉDITERRANÉE-RHÔNE EN QUELQUES MOTS...

Le réseau de pipelines SPMR (Société du Pipeline Méditerranée-Rhône) assure la desserte des dépôts de la Côte d'Azur, de la Vallée du Rhône, de la région lyonnaise, du Dauphiné, des Pays de Savoie et permet ainsi l'approvisionnement permanent des stations-services et des distributeurs de fioul domestique. Le raccordement de ce réseau à un pipeline suisse (SAPPRO) permet également l'approvisionnement des dépôts de la région de Genève.

Le réseau SPMR transporte des produits issus des raffineries et dépôts situés près de l'étang de Berre et de Lyon.

Destinés au quart sud-est de la France et à la Suisse, ces produits transitent quotidiennement par le réseau SPMR pour alimenter les dépôts pétroliers répartis dans la vallée du Rhône, le Dauphiné, les Pays de Savoie et la région de Fréjus-Saint Raphaël.

Pour le transport à destination de la Suisse, près de Genève, le réseau SPMR est prolongé après la frontière par un autre pipeline, propriété d'une société suisse.

Ce réseau de 760 km est constitué de conduites en acier, enterrées à plus de 80 cm de profondeur, d'un diamètre compris entre 25 et 40 cm et transporte principalement des essences et gazoles pour les

véhicules, du fioul domestique pour le chauffage, carburéacteur pour l'aviation.

Chaque année, plus de 10 millions de tonnes de produits pétroliers raffinés sont ainsi transportées par le réseau SPMR représentant ainsi environ 90 % de la consommation des régions qu'il dessert.

Les pipelines constituent le mode de transport massif qui respecte le mieux l'environnement. Enterrés dans le sol, ils n'ont pas d'impact visuel ou sonore et n'entraînent aucune émission de vapeurs ou fumées qui pourraient être responsables de pollution atmosphérique.

Sur le tracé du pipeline, un certain nombre de travaux sont réglementés ou interdits (décret n°91-147 du 14 octobre 1991)

TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

Dans la zone d'implantation du pipeline (**jusqu'à 100 m de part et d'autres**) sont réglementés les travaux pouvant compromettre son intégrité, par exemple :

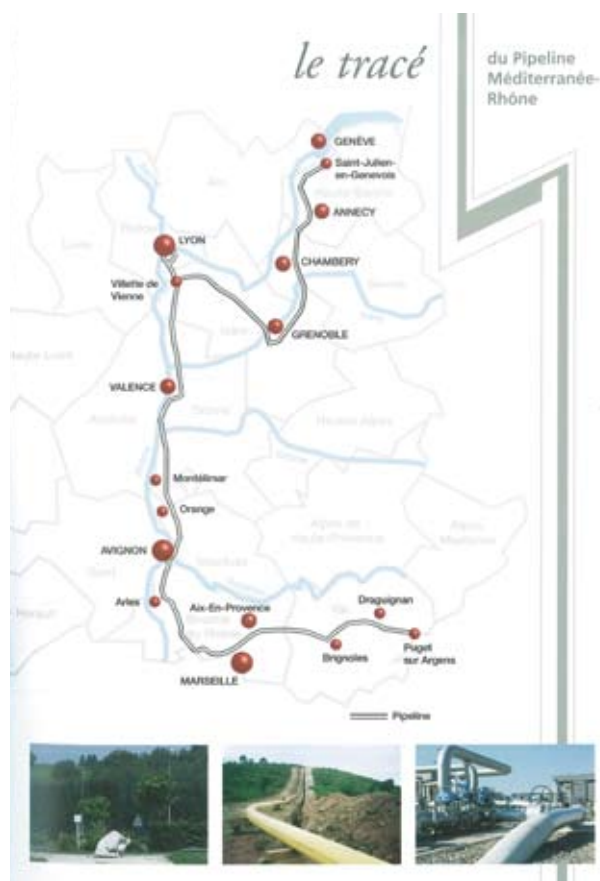
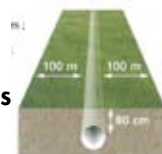
- l'exécution de terrassements pour la construction de fondations de bâtiments, de murs de clôtures ou d'autres ouvrages,
- les plantations d'arbres et déssouchages effectués à l'aide de moyens mécaniques,

1^{ère} étape

Si vous avez un projet dans l'environnement du pipeline.

Les projets de travaux doivent préalablement et obligatoirement être déclarés à la société SPMR. Pour connaître l'éventuelle présence d'une canalisation dans le sol :

Consultez le service urbanisme de la Mairie : **seuls les hameaux de Thônex, Vaux et La Côte sont concernés**



Si vous habitez dans le secteur où passe le pipeline, remplissez une demande de renseignements (document disponible en Mairie) portant sur l'existence et l'implantation d'ouvrages souterrains, en mentionnant l'emplacement et la nature des travaux à réaliser, avant de l'envoyer à :

SPMR
Centre d'exploitation
38200 Villette de Vienne

Lorsque les travaux prévus sont entrepris dans un délai de six mois après la demande de renseignements et que la réponse des exploitants fait apparaître qu'ils ne se situent pas dans les zones d'implantation d'ouvrages ou de réseaux souterrains, vous ne devez pas remplir de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

2ème étape

Si vous vous situez dans la zone d'implantation du pipeline, avant tout commencement de travaux, vous devez :

Remplir une DICT en précisant la date de commencement, ainsi que l'emplacement et la nature des travaux à réaliser et l'envoyer à SPMR. La société devra obligatoirement l'avoir reçue au moins 10 jours ouvrables avant la date de début des travaux.

SPMR dispose d'un délai de 9 jours à compter de la date de réception de la DICT pour répondre. Les travaux ne doivent pas commencer avant d'avoir reçu la réponse de SPMR.

Si le réseau est concerné, une réunion de coordination sera organisée sur place pour vous indiquer les prescriptions techniques, les consignes de sécurité et vous faire connaître la réglementation concernant les travaux.

TRAVAUX INTERDITS

Au droit du pipeline et à proximité immédiate :

Toutes les constructions durables ou provisoires,

Toutes plantations d'arbres ou d'arbustes,

Toute façon culturale dépassant 0.60 m de profondeur,

Tout stockage de matériel et matériaux lourds, passage d'engins de chantier...

Pour tout renseignement : 0 800.01.17.95 (appel gratuit) ou www.spmr.fr

Ces démarches ne dispensent pas des démarches d'urbanisme en cas de construction. Contact : service urbanisme : 04.50.04.70.72.

Extraits des délibérations prises par le Conseil Municipal

L'ensemble des comptes-rendus du conseil municipal est disponible, sur demande, au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la Commune. Ces derniers sont aussi affichés, en temps voulu, à la mairie et dans les hameaux.

09 OCTOBRE 2007

ROUTE DE GERMAGNY

Travaux de mise en sécurité

Le Conseil Général de la Haute-Savoie, lors de sa commission permanente, a procédé à la répartition des produits des amendes de police et a alloué une somme de 6 768,78 € à la commune de VIRY.

Monsieur le Maire propose d'affecter cette somme aux travaux de mise en sécurité de la Route de Germagny (panneaux de signalisation, traçage...). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et s'engage à réaliser les travaux correspondants.

SOUTIEN SCOLAIRE

Mise en place d'un service communal de soutien scolaire

L'adjoint aux affaires scolaires, explique à l'assemblée que la Commune de Viry, en partenariat avec les enseignants de l'école primaire du chef-lieu souhaite mettre en place un soutien scolaire. Les enfants en

difficultés, repérés au sein de chaque classe, sur demande des institutrices, pourront bénéficier d'une aide ciblée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

ASSOCIATION « VIRY-LIRE »

Don à la Commune

L'association « Viry Lire » qui gère la bibliothèque jusqu'à sa municipalisation le 1^{er} janvier 2007, dispose d'une trésorerie de 8 000 €. Elle propose d'en faire don à la Commune.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte cette donation et précise que cette somme sera affectée à l'enrichissement du fonds documentaire de la bibliothèque.

M. le Maire termine en remerciant particulièrement M. MAYOR qui a fait don à la bibliothèque d'une collection de 180 CD de musique classique d'une grande qualité.

06 NOVEMBRE 2007

HAMEAU D'ESSERTET

Attribution du marché

Dans le cadre des travaux de distribution d'eau potable, d'eaux pluviales et de voirie sur le hameau d'Essertet, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché relatif à ces travaux a été confié à l'entreprise SASSI BTP pour un montant de 1 371 755.48 € H.T..

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Modification du règlement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la bibliothèque est municipale depuis le 1^{er} janvier dernier et que le tarif des amendes de retard a été voté le 19 décembre 2006. Le nombre de personnes empruntant des livres et ne les restituant pas ne cesse d'augmenter. Monsieur le Maire propose de modifier le tarif des amendes de retard. Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, approuve les tarifs suivants ainsi que le règlement de ce service :

0.20 € par livre après la première lettre de retard

0.50 € par livre après la deuxième lettre de retard

1 € par livre après la troisième lettre de retard

Les documents non rendus après trois lettres de rappel, soit après plus de trois mois de retard, seront facturés et leur remboursement devra s'effectuer auprès du trésor public selon des tarifs forfaitaires présentés ci-dessous :

Revue	4 €
Poche	5 €
Bande dessinée	10 €
Roman	15 €
Beaux livres	20 €

4 DÉCEMBRE 2007

NAPPE DU GENEVOIS

Convention

M. le Maire rappelle que la Nappe du Genevois est une nappe d'eau potable qui se situe de part et d'autre de la frontière, entre Annemasse, Genève et Saint Julien en Genevois. Plusieurs collectivités et prestataires pompent dans cette nappe (CCG, Commune de VIRY, 2C2A, Services Industriels de Genève (SIG)).

Cette ressource, partagée et utilisée depuis des dizaines d'années, a subi de fortes pressions par des pompages intensifs, ce qui a eu pour effet de réduire drastiquement le niveau de la nappe et par conséquent la réserve en eau.

Aussi, dans les années 70, des mesures de réalimentation artificielle, grâce aux eaux filtrées de l'Arve, ont été mises en place (usine de Vessy) et une convention entre les différents partenaires a été passée afin d'établir la gestion technique et financière, assumée par les SIG, ainsi que les modalités de prélèvement.

Cette convention arrivant à échéance, l'assemblée, à l'unanimité, décide de signer un nouveau partenariat réunissant les collectivités et prestataires mentionnés ci-dessus pour une durée de trente ans.

Le quota de pompage reste fixé à 100 000 m³ par an pour la Commune de VIRY.

AGIRE 74

Convention 2008

Les Communes de VIRY et VALLEIRY ont un engagement, en partenariat avec l'association AGIRE 74, pour lutter contre les exclusions en offrant aux personnes les plus en difficultés, notamment les bénéficiaires du RMI, un outil d'insertion professionnelle durable adapté.

Mme DEPRES propose de renouveler l'adhésion à cette association, au titre de l'année 2008 et de reconduire la convention qui aura pour objet de définir le cadre du partenariat entre AGIRE 74, la Commune de VIRY et la Commune de VALLEIRY en termes d'objectifs, de moyens et de garanties d'exécution. Elle précise également les engagements de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les conventions d'adhésion et de partenariat proposées.

ASSOCIATION PAGES OUVERTES

Demande de subvention

Suite à la demande de subvention de l'Association Pages Ouvertes, dont le but est de proposer aux enseignants la location de séries de livres à des prix intéressants, l'assemblée décide de lui verser la somme de 80 €.

Extension de l'E.H.P.A.D. - Projet



Le projet d'agrandissement de la maison de retraites « Les Ombelles » va se concrétiser en 2008. Les travaux sont prévus sur 20 mois, durée qui tient compte de la complexité d'un chantier en site occupé. A terme, l'E.H.P.A.D. comptera 62 chambres dont 22 dédiées aux troubles de type Alzheimer et 1 à l'hébergement temporaire. L'existant sera également en partie rénové afin d'améliorer le confort des résidents et les conditions de travail du personnel.

Inscriptions scolaires

Les inscriptions **dans les 3 écoles de la Commune**, pour les nouveaux arrivants et les premières scolarisations en maternelle seront à faire au **secrétariat de la mairie - service accueil entre le 1^{er} avril et le 15 juin 2008**.

Documents nécessaires :

- justificatif de domicile
- livret de famille
- carnet de vaccinations à jour (DT Polio)
- certificat de radiation fourni par la précédente école, en cas de changement

Salle du presbytère

Le conseil municipal met à la disposition des associations et des syndicats de copropriété, la salle du presbytère située au rez-de-chaussée du bâtiment. Nous vous précisons que cette salle, pouvant accueillir une trentaine de personnes, équipée de chaises, tables et de toilettes est exclusivement réservée aux personnes qui souhaitent faire une réunion.

Pour réservation ou renseignements, contactez les services de la mairie au 04.50.04.70.26

Travaux sur la Commune

ECOLE PRIMAIRE

Traitement de la charpente contre les capricornes. Coût : 1 933.93 € T.T.C.



TENNIS

Extension et réfection de la terrasse du club house par l'équipe de l'association AGIRE 74. Coût : 3 500 €



TRAVAUX D'ESSERTET

Le 13 décembre, environ 70 habitants du hameau d'Essertet étaient réunis en Mairie pour participer à une réunion d'information sur l'organisation des travaux coordonnés entre la Communauté de Communes du Genevois et la Commune de Viry, qui concernent le village.

Monsieur le Maire, les responsables de l'assainissement de la Communauté de Communes, les responsables de l'entreprise de travaux publics Sassi, les bureaux d'étude, les services de la Mairie, ont présenté le projet à un public intéressé.

Maître d'ouvrage	Travaux	Montant HT en €	Date
Commune de Viry	Réseau d'eau complètement refait à neuf	403 953	2008 Début en janvier
	Canalisations des eaux pluviales et travaux de voirie	226 047	
Communauté de Communes du Genevois (CCG)	Réseau de collecte des eaux usées	741754	Fin 2008
	Station d'épuration de type macrophyte en aval d'Essertet qui servira pour Essertet et pour Germagny	Environ 450 000	

Eau potable

A l'occasion de la mise à neuf des canalisations d'eau potable, tous les branchements des particuliers seront renouvelés par la commune avec l'installation des compteurs dans des regards situés sous la voie publique. La partie privée du raccordement ne sera pas modifiée.

Pour le cas où certains particuliers souhaiteraient remettre à neuf la partie privée de leur canalisation d'amenée d'eau, ils pourront demander un devis à l'entreprise Sassi.

Eaux usées : branchements individuels

Travaux effectués par l'entreprise pour la CCG (un forfait de 1280 € H.T. sera demandé au particulier)			Travaux à la charge du particulier à effectuer dans les deux ans.	
Regard sur la canalisation principale	Partie de canalisation individuelle située sous la voie publique.	Regard siphoné situé en limite des domaines privé et public.	Canalisation individuelle sous le domaine privé	Regroupement de toutes les eaux usées (aucune eau pluviale ne doit être dans cette canalisation)

Sécurité

La commune est bien consciente du problème de sécurité en particulier sur la RD 1206 et est en train d'étudier des aménagements (trottoirs, passages piétons).

ZAC GRANDS CHAMPS SUD

Travaux de viabilisation. Coût total : 2 147 038.64 € H.T. Entreprise Besson-Screg.
Début des travaux : fin janvier 2008. Maîtrise d'œuvre : cabinet Hydrétudes

Eau potable	94 757,30 €
Eaux usées	195 668.70 €
Eaux pluviales	235 722.42 €
Bassin rétention eaux pluviales	551 340.57 €
Voirie	671 303.46 €
Réseaux secs	172 434.10 €
Eclairage public	94 380.00 €
Signalisation	19 240.50 €
Coordinateur sécurité et maîtrise d'œuvre	112 191.59 €

Influenza aviaire — risque modéré

Les services de la Préfecture nous indiquent mi-janvier que la prévention contre la grippe aviaire passe dans notre département du niveau « faible » au niveau « modéré ».

Cela génère sur l'ensemble du département :

- des mesures de sécurité par rapport aux oiseaux sauvages,
- la levée du dispositif de confinement des oiseaux domestiques pour la commune de Viry (il reste néanmoins en application pour 33 communes de Haute-Savoie).



L'école de Malagny à Lyon

Le 29 novembre 2007, la classe CE2-CM1-CM2 de l'École de Malagny est partie à Lyon en car.

Nous sommes allés au musée d'art contemporain La Sucrière qui était auparavant une usine de fabrication de sucre. Nous avons vu plusieurs œuvres dont des totems faits avec des sacs de golf empilés et cousus. D'autres tissus ont été attachés dessus pour faire des ailes ou des visages.

Nous avons aussi vu dans Lyon, un arbre géant avec des fleurs en plastique.

L'après-midi, nous sommes allés visiter le musée d'art décoratif du tissu. A l'intérieur, il y avait le premier papier peint de France qui date du XIX^e siècle ainsi qu'un papier peint de la ville de Lyon. Nous avons réalisé une représentation de villes en bordure du Rhône avec des bouts de tissus que nous avons collés sur une nappe. Ces œuvres sont exposées à la mairie de Viry.

Les élèves de Malagny classe de Ce2-Cm2



Le Père Noël de passage à l'école maternelle...

C'est avec un tout petit peu d'avance que le Père Noël est venu, comme à son habitude, saluer les élèves de l'école maternelle, le jour des vacances de Noël. Marchant d'un pas assuré, le Père Noël a franchi la porte de l'école pour rendre visite aux élèves, et vérifier si tous ont été bien sages. Chaque classe a ainsi pu l'accueillir un petit moment, pour la plus grande joie de tous, et la visite s'est terminée par le traditionnel goûter dans la salle de jeux. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette rencontre entre le Père Noël et les élèves de maternelle.



Erratum

Dans le Viry Actualité n° 14 d'octobre 2007, une erreur s'est glissée.

Le numéro de téléphone de l'entreprise 1-2-3 souris, assistance informatique à domicile et internet est : 06.75.14.16.62

Le carton dans tous ses états

Quand le carton se fait matériau artistique... et devient utile à vivre et à rêver...

Je crée le mobilier... et réalise les idées les plus originales pour particuliers et vitrines commerciales

Carole BORNEL

Tel : 06 16 29 78 75

E-mail : carole.bornel@wanadoo.fr



Un Noël fêté par...

LES ENFANTS DE LA CANTINE

Le 18 décembre dernier, les enfants de la cantine ont célébré Noël autour d'un repas et d'une délicieuse bûche.



LES RÉSIDENTS DE L'E.H.P.A.D.

Le 14 décembre 2007, 129 personnes se sont rassemblées autour du repas de Noël confectionné par la société SODEXHO. Une chanteuse a animé l'après-midi.

Un arbre de Noël a été organisé par l'Amicale des Ombelles. Des cadeaux ont été offerts par l'amicale aux enfants du personnel, aux arrières petits-enfants de moins de 10 ans des résidents et aux résidents. Une tricoteuse anonyme a confectionné des écharpes aux 40 résidents et aux 30 membres du personnel !



Départ et arrivée



Mireille BESSON, après plus de 30 ans passés au service des enfants et des enseignants de l'école maternelle de Viry a décidé de prendre sa retraite. Nous lui souhaitons une bonne continuation.



Elle est remplacée par Annie THOMASSON, dans les activités avec les élèves de grande section. Annie assure également la surveillance de la cantine.

Soirée «Couscous géant» organisée par l'APE de Viry

Notre rendez-vous annuel organisé le 24 novembre dans la salle de Feigères a remporté à nouveau un grand succès, ceci grâce à vous, habitants de Viry, venus en famille ou entre amis.

Ce couscous géant a été préparé par les parents d'un membre de l'APE que nous remercions pour leur précieuse aide lors de cette soirée.

Nous profitons de cette occasion pour féliciter et remercier également M. BAH et ses élèves danseuses pour leur démonstration de danses africaines.

Nous espérons ainsi vous avoir donné l'envie des les rejoindre et de soutenir par là même occasion l'association KASAFRICA (kazafrika@free.fr).

Bonne année 2008 à tous et à très bientôt pour de nouvelles surprises !

Le président, les membres de l'APE.
(Association de Parents d'Elèves de Viry)



Fête du réseau « Lire du Salève au Vuache »

A l'occasion de sa première année de fonctionnement, le réseau « Lire du Salève au Vuache » auquel participe la bibliothèque de Viry, proposait à tous les lecteurs du Genevois un spectacle de conte avec Sylvie Delom. Cette illustre conteuse avait fait le détour par Viry pour faire découvrir ou redécouvrir les contes de Perrault aux petites et grandes oreilles. Ainsi, les nombreux spectateurs ont pu entendre une version blues du petit chaperon rouge, la suite de la belle au bois dormant et Ricquet à la houppe... Après cet agréable moment sous le soleil, les bibliothécaires du réseau proposaient de partager tous ensemble un goûter, ce qui permis de finir cet après-midi dans une ambiance gourmande et conviviale.



Photo Dominique Ernst

MISE EN PLACE DU PRET INTER BIBLIOTHEQUES

La bibliothèque de Viry peut désormais emprunter des documents dans les autres bibliothèques du réseau (Beaumont, Saint-Julien, Savigny, Vers, Valleiry et Feigères). Cela lui permettra de proposer à ses lecteurs un plus large choix de livres, sans qu'ils n'aient à se déplacer dans les autres bibliothèques. Rappelons, qu'il est possible de consulter le catalogue des toutes ces bibliothèques sur le site proposé par le Simbal www.genevois-biblio.fr. Vous pouvez ainsi de chez vous, repérer les livres que vous aimeriez lire et les demander ensuite dans votre bibliothèque.

MASQUES ET THEATRE

La bibliothèque propose cette année, une animation autour du masque. Depuis septembre, les élèves de l'école élémentaire ont pu découvrir l'incroyable richesse du monde des masques. En janvier, ils ont commencé à créer leur propre masque que vous pourrez découvrir le jour du carnaval. Ils participeront ensuite à des ateliers théâtre avec Nathalie Texier de « La compagnie des gens d'ici »

Parallèlement, l'association Viry-Lire et le groupe Bib'ado vous proposeront une exposition autour du Masque dans la bibliothèque. De nombreuses surprises vous attendent à partir de mars... alors à vos masques !

HEURE DU CONTE... CA CONTINUE !

Pour le plus grand plaisir des petits, l'heure du conte se poursuit tout l'hiver ...

Mercredi 20 février à 16h00

Les contes de Violette

Mercredi 5 mars à 16h00

Le retour des « Contes joyeux »

Entrée libre et gratuite, à partir de 5 ans

Ouverture d'une annexe de la bibliothèque à Malagny

La bibliothèque délocalise un accueil destiné aux habitants de Veigy, Malagny et Humilly...

A partir de février, une permanence sera assurée tous les mardis à l'école de Malagny de 16h30 à 18h30 (entrée de droite – 1^{er} étage). De nombreux livres et CD vous seront proposés, ainsi que la possibilité de réserver les ouvrages que vous souhaitez.

Nous vous attendons nombreux pour la **première permanence de la bibliothèque de Malagny :**

le mardi 5 février de 16h30 à 18h30

Des nouvelles de l'association Kampung Bantul Solidarité

Suite à son retour en Indonésie, en octobre 2007, l'association Kampung Bantul a repris ses activités de terrain. L'urgence est passée, l'aide gouvernementale a permis, tant bien que mal, de reconstruire un habitat décent; cependant l'économie des villages reste extrêmement fragile.

Riche des expériences accumulées depuis le Tsunami de 2004 et d'une année et demie de travail dans la région de Bantul, au sud de Yogyakarta ; l'association Kampung Bantul Solidarité travaille en commun avec l'association KYPA qui a monté un projet de micro-crédit pour venir en aide à des petits entrepreneurs dans les villages sinistrés.

Le projet de KYPA est de créer dans les villages des coopératives de petits entrepreneurs et d'avancer des fonds pour développer leurs micro-affaires : petite industrie domestique, petit artisanat, élevage... L'idée est de s'appuyer sur ces réseaux d'entrepreneurs actifs avant le séisme, en les aidant à se relever de l'impact économique de la catastrophe, pour ensuite diffuser le crédit dans l'ensemble des populations volontaires dans les communautés de village. L'avantage, en s'appuyant sur des affaires déjà existantes mais touchées par le tremblement de terre est de bénéficier d'un certain savoir-faire qui offre davantage de

garanties pour la mise en place des groupes et assure un impact rapide sur l'économie villageoise.

Les futurs entrepreneurs, une fois le crédit versé, seront progressivement autonomisés autrement dit, ce sont les villageois qui gèreront l'argent au sein de ces associations d'entrepreneurs, sous notre supervision. Cette action de crédit, à la différence de l'an passé, pourra être développée sur plusieurs communes, grâce aux membres de l'association KYPA, qui vivent à Bantul depuis le tremblement de terre et qui conduiront cette opération aux côtés de l'association Kampung Bantul Solidarité.

L'argent récolté durant l'année a déjà été transféré en Indonésie, ces trois mille euros représentent plus de 42 millions de Rupiah, une somme importante, qui permettra de

développer un programme en conséquence. Les dons supplémentaires sont cependant les bienvenus, ils permettront d'élargir rapidement le nombre des bénéficiaires. L'association KYPA a monté un projet et dispose du personnel suffisant pour gérer un fond de 199 millions de rupiah – peu ou près 15 mille euros. La marge est donc encore importante.

Bonne année 2008 et merci à tous.

Dominique Reymond tél : 04.50.04.81.69



Bu Sutiadi et son atelier de confection d'emping, sorte de chips locales

Club du 3^{ème} âge de Viry... nos aînés s'amuse !

Vous avez 60 ans et plus et vous aimeriez passer un après-midi de détente en bonne compagnie, venez nous rejoindre au club du 3^{ème} âge le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi de chaque mois, de 14h00 à 17h00 à la M.J.C. de Viry.

Vous aurez l'occasion de participer à différents jeux : belotte, scrabble, loto, dominos... on ne se quitte jamais sans le petit goûter.

Si vous êtes intéressés, contactez :

Anne-Marie au 04.50.04.73.29

ou

Liliane au 04.50.04.75.86



Amis de la glisse... Ski-club de Saint-Julien en Genevois



Le ski-club de Saint Julien et environs propose des sorties à la neige pour toute la famille. Depuis 2006, des mercredis neige sont organisés et réservés aux enfants.

Programme de la saison 2007-2008 :

- Dimanche 10 février : Avoriaz
- Dimanche 17 février : La Clusaz
- Dimanche 24 février : Espace diamant
- Dimanche 2 mars : La Plagne
- Dimanche 9 mars : Saint Gervais (élection départ à 9h00)
- Dimanche 16 mars : Contamines (élection départ à 9h00)
- Lundi 24 mars : Tignes (lundi de Pâques)
- 29-30 mars : week-end aux 2 Alpes
- Dimanche 30 mars : La Plagne
- Samedi 5 avril : Loto-ski
- Dimanche 6 avril : Chamonix
- Dimanche 13 avril : Val Thorens
- Dimanche 20 avril : Val d'Isère

Cette année, le ski-club de Saint Julien a participé le dimanche 20 janvier à la journée « Eco-ski », en promouvant ce jour-là le transport dans les stations non pas en voitures individuelles mais en transport en commun. Une bonne façon de sensibiliser les skieurs, au travers du loisir, à la problématique du réchauffement de la planète.

Pour plus de renseignements : www.skiclub74.org ou 06.08.03.60.45

Alors, les amoureux de la neige, tous à vos skis et à vos bâtons !



Le multi-accueil « Au pays des p'tits pious »

Le multi-accueil intercommunal « Au pays des p'tits pious » est ouvert depuis 2003. Il accueille chaque année environ 60 enfants différents entre 0 et 3 ans.

Le Syndicat Intercommunal d'Accueil de L'Enfance comportait 7 communes (Chênex, Feigères, Jonzier-Epagny, Présilly, Valleiry, Vers et Viry), depuis 2007, deux autres communes nous ont rejoint (Savigny et Chevrier).

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et s'adresse aux familles qui recherchent un mode de garde régulier ou occasionnel. L'accueil des enfants est assuré par une équipe éducative formée de professionnels de la petite enfance.

Les familles intéressées par ce mode de garde sont invitées à déposer une demande de pré-inscription qui sera examinée lors des commissions d'admission. En septembre 2007, 31 nouveaux enfants ont intégré la structure dont 19 en mode crèche.

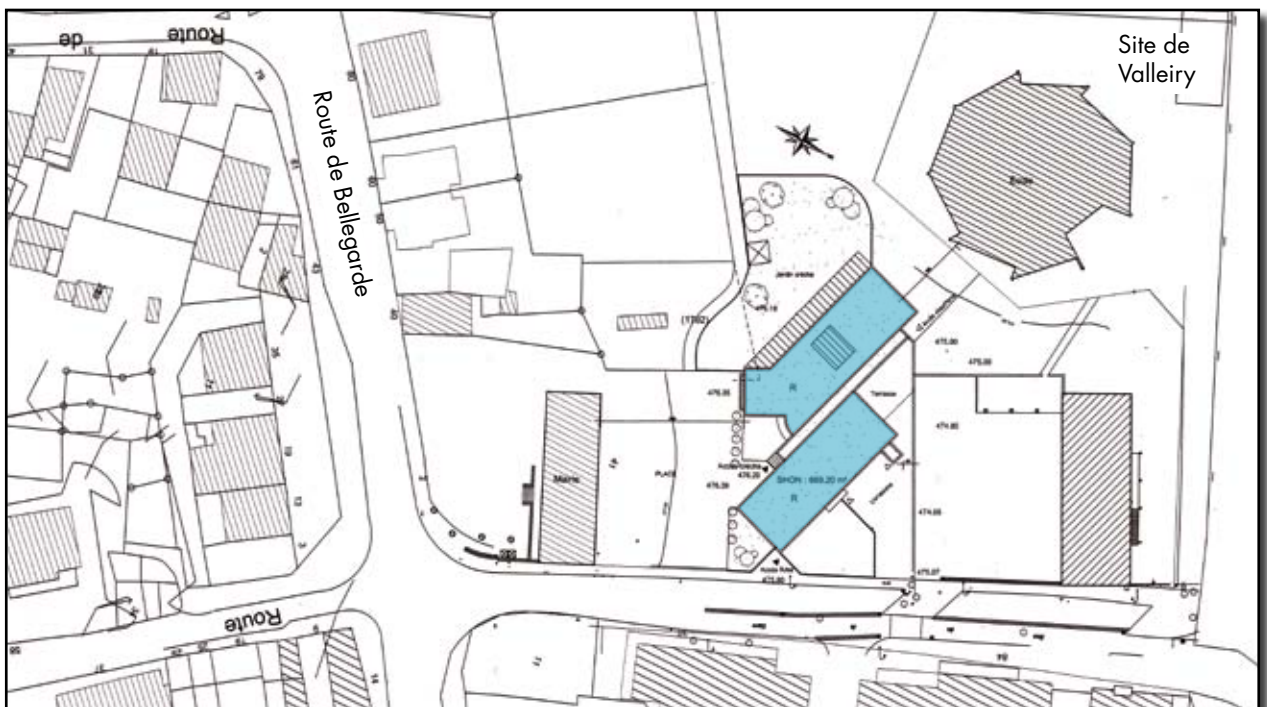
A ce jour, 42 demandes sont en attente d'une place : 30 pour le premier semestre 2008 et 12 pour la rentrée de septembre 2008.

UN 2^{ÈME} SITE MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL À VALLEIRY



Notre canton, comme l'ensemble de la Haute-Savoie, est dynamique, il accueille de nombreux jeunes ménages en demande de mode de garde, c'est pourquoi le SIVU a décidé la construction d'un **deuxième multi-accueil intercommunal à Valleiry** d'une capacité de 45 places (environ 80 à 90 enfants différents) qui devrait ouvrir ses portes en septembre 2009. Le permis de construire a été déposé en mairie de Valleiry et les travaux débuteront courant 2008.

La Présidente du SIVU, Geneviève DEPRES
 La Vice-Présidente, Corinne RACLET
 Un membre du SIVU, Maryline BURRIN



Extrait du règlement actuel de collecte des ordures ménagères du canton de St Julien en Genevois.

Nous avons sélectionné quelques articles susceptibles d'intéresser le plus grand nombre de nos citoyens. Vous trouverez néanmoins la liste exhaustive de ce règlement sur le site : www.cc-genevois.fr

CHAPITRE 1

DEFINITION DES DIFFERENTS TYPES DE DECHETS

Article 1 - Ordures ménagères proprement dites

Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux déposés dans des récipients placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies publiques accessibles.

Article 2 - Déchets assimilables aux ordures ménagères

Sont déclarés «assimilables aux ordures ménagères» tous les déchets qui peuvent être collectés et traités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. Leur liste est la suivante :

- les déchets provenant des bureaux, administrations, déposés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, sous réserve que ces déchets ne créent aucune suggestion particulière en ce qui concerne le traitement et la collecte,
- les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux, sous réserve que ces déchets ne créent aucune sujétion particulière en ce qui concerne le traitement et la collecte,
- tous les produits provenant du nettoyage des voies publiques et autres lieux publics,
- les produits du nettoyage et détritiques des halles, foires et marchés,
- les déchets provenant des écoles, casernes, hospices, prisons et de tous les bâtiments publics, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux.

Article 3 - Déchets exclus de la collecte et du traitement normal des ordures ménagères

Ne sont pas compris dans la dénomination d'ordures ménagères ou assimilables aux ordures ménagères :

- les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers,
- les déchets provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux, autres que ceux visés au paragraphe b ci-dessus, ainsi que ceux provenant des cours et jardins privés autres que ceux visés au paragraphe a ci-dessus,
- les déchets contaminés provenant des hôpitaux ou cliniques, les déchets et issues d'abattoirs ainsi

que les déchets spéciaux qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes et l'environnement. Pour ce qui est de leur élimination, prendre contact avec la D.R.I.R.E.

- les huiles de tous genres.
- la ferraille
- déchets verts

NB : Pour les déchets 1-2-4-5 et 6, les horaires d'ouverture des déchetteries du canton sont rappelés soit sur les sites : <http://www.viry74.fr> ou : www.cc-genevois.fr

Article 5 - Fréquence de collecte

Elle ne peut être inférieure à une fois par semaine.

Pour les jours fériés, les tournées seront reportées la veille ou le lendemain des jours concernés. Un planning annuel du report des jours fériés est disponible en mairie.

Article 10 - Ordures en tas

Les ordures déposées en vrac ou en tas ne seront pas collectées, à l'exception de celles ayant débordé d'un récipient agréé au cours des manipulations de chargement.

Article 11 - Récipients acceptés

Les récipients sont acceptés dans la mesure où ils facilitent la cadence de chargement des ordures et dans la mesure où ils sont compatibles avec les dispositifs de chargement automatique aménagés sur les bennes.

Sont exclus de la collecte les récipients hors d'usage, tels qu'ils ne puissent être chargés dans les conditions normalement prévues (fond détérioré, manque de rigidité, organes de préhension détériorés, poubelles de jardin). Les récipients exclus seront assimilés à des emballages perdus et chargés dans la benne au même titre que les déchets.

Sont aussi adaptés, à l'exclusion de tous autres modes de stockage :

- les sacs en matière plastique ou en papier d'une capacité supérieure à 30 litres, de texture ou d'épaisseur suffisante pour résister aux manipulations de chargement ; ces sacs devant être chargés et non vidés dans les bennes (maxi 15 kg),
- les poubelles en matière plastique de capacité comprise entre 50 et 80 litres avec un poids en charge n'excédant pas 15 kg,
- les conteneurs répondant aux normes en vigueur d'une capacité de 240 litres à 750 litres.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

3^{ÈMES} RENCONTRES AUTOUR DES « VERGERS TRADITIONNELS »

Les 3^{èmes} rencontres autour des Vergers Traditionnels des Pays du Salève et du Vuache ont rassemblé près de 450 visiteurs le **samedi 10 novembre 2007 au Centre ECLA de Vulbens**.

Cette année, les 4^{èmes} rencontres auront lieu autour du massif du Salève

Cette journée s'adresse aux propriétaires de vergers et à tous ceux qui cherchent des solutions pour entretenir, valoriser ou replanter des arbres fruitiers de variétés traditionnelles.



10/11/07 : Démonstration de plantation d'un pommier « Double Rose » et d'un poirier « Rousselet de Reims » dans la cour de l'école de Vulbens, en présence des enfants.

« SUR LES PAS DES HUGUENOTS »

Ce projet touristique de dimension internationale, consiste en la création d'un sentier de grande randonnée (GR) suivant au plus près le tracé des chemins de l'exil des Huguenots Dauphinois (1685-1690). En Allemagne et en Suisse, le sentier retrouve aussi des exilés Vaudois. Entre Dieulefit et Bad Karlshafen, ce sentier pédestre long de **1200 kilomètres** relie le département de la Drôme au Land de Hesse. La France, la Suisse et l'Allemagne sont concernées par cet itinéraire.

Actuellement, une agence est missionnée pour étudier la faisabilité d'un tracé de randonnée pédestre au plus près de l'itinéraire historique.

Une réunion s'est tenue à Valleiry afin de valider précisément et définitivement le tracé entre Seyssel et Chancy.

Pour le secteur du Vuache, il a été décidé d'emprunter les sentiers PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées) balisés par le SIAV : après la traversée de Chaumont, le sentier longera le Vuache sur son versant nord-est jusqu'à Cortagy. Puis, il s'engagera dans la plaine jusqu'à Valleiry

(par Olliet, Champs Fans et Bloux). Il empruntera enfin l'itinéraire transfrontalier permettant de gagner Chancy.

LE VUACHE : UNE GRANDE RICHESSE VÉGÉTALE POUR UN PETIT MASSIF !

Par Xavier BIROT-COLOMB

Le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) a décidé de rechercher et d'inventorier les populations de six espèces végétales remarquables du fait de leur rareté à l'échelle de la Haute Savoie et de la région Rhône Alpes. L'objectif de cette étude est d'établir un état des lieux pour chacune des espèces afin d'assurer leur pérennité sur le massif par des mesures de conservation et de suivi adaptés.

Parmi ces six espèces, trois situations se distinguent :

- le lis orangé et le pigamon de bauhin,
- l'armoise blanche, le dictame blanc et la serratule à tige nue,
- le bulbocode de printemps.

En parallèle de ce travail, d'autres espèces végétales ont été recherchées dans l'objectif de s'assurer de leur persistance sur la montagne. C'est ainsi qu'il a été possible de retrouver plusieurs autres espèces remarquables dont certaines trouvent leur unique station départementale au Vuache comme le micrope ou encore le bulbopèvre.

L'ensemble de ces recherches constitue les prémises d'un travail d'envergure envisagé pour les années à venir et aboutissant à l'élaboration du catalogue floristique du Vuache.

Et pour plus d'information : www.pays-du-vuache.fr



Le bulbocode de printemps

Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois suite... un rendez-vous réussi

Le précédent article dédié à ce projet dans le bulletin municipal d'octobre 2007 (page 24-25) faisait état de la signature de la charte d'engagement du projet d'agglomération.

C'est chose faite puisque le 5 décembre 2007 à Genève les partenaires Franco-Suisse du projet ont signé un document qui fonde le développement de la coopération transfrontalière pour les prochaines années.

Bernard GAUD, président de la Communauté de Communes du Genevois représentait l'ARC lors de cette signature. Il a passé le relais à Bernard FICHARD, Maire de Chens sur Léman qui sera le nouveau président de l'ARC pour 2008.

En effet cette présidence change chaque année et c'est Monsieur FICHARD qui assurera la co-présidence du projet aux côtés de Robert CRAMER, conseiller d'Etat, en charge du département du territoire et de Jean-Claude MERMOUD, conseiller d'Etat du canton de Vaud, en charge du département de l'économie.

Dès 2008, deux nouvelles structures vont adhérer à l'ARC : la ville de Thonon et la Communauté de Communes Faucigny-Glières (ville centre Bonneville).

Pour plus d'informations : www.projet-agglo.org



Bernard GAUD Président de l'ARC en 2007 et Robert CRAMER conseiller d'Etat de la République et canton de Genève lors de la signature de la charte d'engagement le 5 décembre 2007

Rappelons que le Comité Régional Franco- Genevois (CRFG) (voir bulletin d'octobre 2007) a également avancé ses travaux en matière d'habitat puisque le 5 décembre 2007, les partenaires Franco-Suisse ont signé une charte liée au Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier qui vise à renforcer l'offre de logements dans l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise. Le projet est de construire 50 000 nouveaux logements ces 10 prochaines années sur l'ensemble des territoires signataires (Communes de l'Ain, Communes de Haute-Savoie, Canton de Genève, Canton de Vaud et Ville de Nyon).

Pour plus d'informations : www.crfinfo.org

Les rencontres européennes de Taizé (du 28/12/2007 au 01/01/2008)

Chaque année, la communauté œcuménique de Taizé organise des rencontres dans les grandes villes d'Europe. Après Paris, Milan, Budapest, Zagreb... c'est au tour de Genève d'accueillir 40.000 jeunes chrétiens de tous horizons, catholiques, protestants, orthodoxes, venus des 4 coins du continent européen, dont un tiers venant de Pologne, pour ces trentième rencontres européennes.

Le principe de ces rencontres est de pousser les jeunes à aller à la rencontre des habitants de la ville et de ses environs, et pousser les gens à accueillir cette jeunesse, à ouvrir grand leur porte et leur cœur. Il n'est pas nécessaire d'être chrétien pour cela, tous ceux qui désirent faire un pas vers l'autre peuvent s'inscrire dans cette démarche.

Le canton de Genève ne pouvait suffire à loger tout ce monde, c'est pourquoi les paroisses françaises ont été invitées à participer à l'organisation de ces rencontres. Notre paroisse Saints Pierre et Paul en Genevois est celle qui a accueilli le plus gros contingent, avec 500 jeunes venus essentiellement du Portugal et d'Europe centrale ou septentrionale. Une quinzaine de familles de Viry a reçu 5 Allemands, 7 Italiens, 2 Lithuaniens, 5 Lettons, 10 Polonais, 8 Roumains, 10 Slovènes et 2 Français.

Une équipe de bénévoles et de jeunes de la paroisse

encadrée par le père Vincent Rossat s'est mise en route dès septembre pour organiser ces rencontres au niveau local.

Tout au long de ces journées des thèmes en lien avec la religion, mais pas seulement ont été abordés : la solidarité, le développement durable, l'urbanisme, la paix dans le monde, l'origine de l'univers avec un physicien du CERN... Toutes questions qui agitent nos sociétés et ne concernent pas les seuls chrétiens.

Modestement, à travers ces moments de partage, les Européens prennent conscience de leur appartenance au continent, ils dépassent les frontières et construisent concrètement l'avenir de l'Europe.

Vous trouverez d'autres informations sur le site : www.taize.fr

Pierre Bernard



Elections municipales : 09 et 16 mars 2008

Rappelons que les conseillers municipaux des communes de moins de 3 500 habitants sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et sont renouvelés intégralement. La Commune de VIRY se situera encore pour les élections 2008 dans les collectivités de moins de 3 500 habitants sachant que dans les communes de 2 500 à 3 499 habitants, les conseillers sont au nombre de 23.

Ainsi les bulletins de vote pourront être librement établis ou modifiés par les électeurs. Les suffrages seront décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffira. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

La carte électorale délivrée en mars 2007 est à réutiliser pour les élections municipales. Les nouveaux inscrits durant 2007 recevront leur carte à domicile mi-février.

MAIRIE

Bureau 1

Cheflieu
Cortenet
La Rippe
Le Fort (Route des Auges)



ECOLE MATERNELLE

Bureau 2

Eluiset
Thonex
Veigy
La Côte (sauf la Route du Salève)

Bureau 3

Essertet
Germagny
Humilly
Malagny
Songy
Vaux
La Côte (Route du Salève)
Le Fort (sauf la Route des Auges)

Chiens dangereux : la réglementation a changé !

RAPPEL

Nous vous rappelons que les personnes qui possèdent un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent obligatoirement le déclarer en mairie.

Chiens de 1^{ère} catégorie : pit-bull, boerbull, assimilés mastiff, assimilés tosa.

Le propriétaire doit se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le bulletin de casier judiciaire n°2, un certificat de stérilisation, un certificat de vaccination antirabique (contre la rage), un certificat de tatouage, une attestation spéciale d'assurance responsabilité civile.

Chiens de 2^{ème} catégorie : tosa, staffordshire bull terrier, américain staffordshire terrier, rottweiler et assimilé.

Le propriétaire doit se présenter en mairie avec un certificat de vaccination antirabique, un certificat de tatouage, une attestation spéciale d'assurance responsabilité civile, les documents du Livre des Origines Français (L.O.F) qui prouvent l'appartenance du chien à une race répertoriée.

MORSURE DE CHIEN

Depuis novembre 2007, une nouvelle loi impose **la déclaration en mairie de tous les accidents par morsure de chien. Tous les chiens et toutes les races sont concernés.**

Le nouvel article L.211-14-1 permet aux maires qui le jugent utile, de demander une évaluation comportementale d'un chien susceptible de présenter un danger.

Les chiens qui présentent un réel danger peuvent être placés en fourrière pour animaux et euthanasiés.

A VENIR

Une nouvelle loi pourrait voir le jour prochainement. En effet, les propriétaires de chien de 1^{ère} catégorie (pit-bull, boerbull...) et de 2^{ème} catégorie (rottweiler, américain staffordshire inscrit au LOF...) devront obtenir un « **permis de détention** » qui sera délivré par les maires. Pour cela, la personne devra :

- suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canin.
- présenter son chien à un vétérinaire agréé par le préfet en vue d'une évaluation comportementale de l'animal

En cas de défaut de ce « permis de détention », le chien pourra être placé d'office en fourrière pour animaux.

Cette procédure n'est pas en application à ce jour. Un décret qui devrait être pris au cours de l'année 2008 définira le contenu de la formation ainsi que les modalités d'obtention de l'attestation d'aptitude.

Courant janvier 2008, les services communaux ont dû traiter plusieurs cas graves concernant des chiens : 2 cas de morsures et un cas d'attaque dans un poulailler. Ces animaux se trouvaient tous en état de divagation et face à cette incivilité, voir à l'inconscience de certains propriétaires de chiens, j'appliquerai les règles qui sont mise à disposition des maires, en plaçant ces animaux en fourrière et en prenant un arrêté d'euthanasie si nécessaire.

**Le Maire,
Jean-Pierre BUET**

Information aux citoyens suisses et européens qui souhaitent établir leur résidence principale en France

Les ressortissants suisses et européens qui souhaitent établir leur résidence principale en France ne sont plus soumis, depuis 2003, à l'obligation de détenir un titre de séjour. Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité suffit.

Pour établir une résidence principale, voici les démarches à entreprendre lors de votre installation en France.

ASSURANCE MALADIE

L'accord conclu entre l'Union Européenne et la Suisse prévoit un système de droit d'option entre l'assurance maladie suisse (LAMal), l'assurance maladie française (CMU) et les assurances privées françaises (dans ce dernier cas, l'option est possible jusqu'au 1^{er} juin 2014).

Vous disposez d'un délai de trois mois pour faire valoir votre droit d'option entre les régimes français et suisse de sécurité sociale. Ce droit d'option concerne :

- les travailleurs frontaliers occupés en Suisse et résidant en France,
- les pensionnés du seul régime suisse résidant en France
- les membres de la famille des personnes mentionnées ci-dessus sans activité lucrative et ne disposant d'aucune assurance à titre personnel.

Ce choix vaut pour l'ensemble de la famille et devient irrévocable, sauf en cas de changements impliquant de nouvelles obligations.

Le service cantonal de l'assurance maladie vous contactera directement dès lors que vous aurez annoncé votre changement d'adresse à l'office cantonal de la population

Contacts en France	Contact à Genève
<p>Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)</p> <p>Département de la Haute-Savoie - 74 Madame MISSILLIER ☎ +33 (0) 4.50.88.60.27</p> <p>Département de l'Ain - 01 Madame GAGET ☎ +33 (0) 4.74.73.26.93</p>	<p>Service cantonal de l'assurance maladie ☎ +41 (0)22.546.19.00</p>

ASSURANCE CHÔMAGE

Si vous êtes à la recherche d'un emploi, vous devez vous inscrire comme demandeur d'emploi auprès de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) en France.

En cas de chômage total, le salarié suisse domicilié en France bénéficie des indemnités de chômage en France aux mêmes conditions que le salarié français.

Si vous êtes au chômage partiel (réduction des horaires de travail), vous êtes indemnisés par la Suisse et n'avez aucune démarche à effectuer.

Contacts en France	Contact à Genève
<p align="center">Assédic des Alpes</p> <p align="center">Madame CURCEL ou Monsieur LARGE</p> <p align="center">☎ +33 (0) 4.50.45.94.54</p>	<p align="center">Office cantonal de la population</p> <p align="center">Infoline OCP, ☎ +41 (0)22.546.48.88</p> <p align="center">Formulaire d'annonce de départ : www.geneve.ch/ocp/doc/depart.pdf</p>

FISCALITÉ

Sur le plan fiscal plusieurs cas de figures se présentent lors d'une résidence officielle en France :

- un salarié domicilié en France voisine et travaillant dans le canton de Genève est imposé à la source dans le canton. Il en va de même si l'intéressé est propriétaire d'un bien immobilier en Suisse.
- un travailleur indépendant exerçant son activité en Suisse mais domicilié en France est imposé en Suisse.
- un salarié domicilié en France et exerçant une activité en Suisse dans l'un des 8 cantons suivants : Vaud, Valais, Berne, Neuchâtel, Jura, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne est imposable en France.

Un retraité domicilié en France :

- est imposé en France sur sa rente AVS
- est imposé en Suisse sur sa rente de 2^{ème} pilier, si la caisse de pension est de droit public
- est imposé en France sur sa rente de 2^{ème} pilier, s'il s'agit d'une caisse de pension de droit privé

Dans tous les cas, la déclaration de revenus auprès des services fiscaux français est obligatoire (même en l'absence d'impôt dû en France. A défaut, une amende de 150 € minimum est applicable). Les revenus suisses se trouveront imposables en France mais s'ils ont déjà été soumis à l'impôt en Suisse, ils bénéficieront d'un crédit d'impôt. Ainsi, aucune double imposition ne sera opérée.

Contacts en France	Contact à Genève
<p align="center">Direction des services fiscaux</p> <p align="center">Département de la Haute-Savoie - 74</p> <p align="center">Madame ALLAUME</p> <p align="center">☎ +33 (0) 4.50.88.43.59</p> <p align="center">Département de l'Ain - 01</p> <p align="center">Mademoiselle PONCET</p> <p align="center">☎ +33 (0) 4.74.32.71.26</p>	<p align="center">Service de l'impôt à la source</p> <p align="center">Renseignement employés</p> <p align="center">☎ +41 (0)22.327.74.10</p>

SCOLARISATION DES ENFANTS

Les enfants domiciliés en France peuvent être admis dans les établissements scolaires publics (écoles primaires, collèges, lycées) du secteur dépendant de leur lieu d'habitation.

S'agissant des établissements primaires, il faut s'adresser à la mairie du lieu d'habitation, tandis que c'est l'inspection académique qui est compétente en matière d'écoles secondaires.

Les enfants des travailleurs frontaliers à Genève peuvent également rester ou être inscrits dans les écoles primaires, collèges du cycle d'orientation et dans les écoles secondaires genevoises.

Contacts en France	Contact à Genève
<p style="text-align: center;">Inspection académique</p> <p style="text-align: center;">Département de la Haute-Savoie - 74</p> <p style="text-align: center;">Madame MONGENOT</p> <p style="text-align: center;">☎ +33 (0) 4.50.88.41.45</p> <p style="text-align: center;">Département de l'Ain - 01</p> <p style="text-align: center;">Madame COLLET</p> <p style="text-align: center;">☎ +33 (0) 4.74.45.58.40</p>	<p style="text-align: center;">Service de la scolarité</p> <p style="text-align: center;">Primaire ☎ +41 (0)22.327.24.12</p> <p style="text-align: center;">Secondaire ☎ +41 (0)22.388.53.80</p> <p style="text-align: center;">Post-obligatoire ☎ +41 (0)22.327.22.92</p>

IMMATRICULATION DES VÉHICULES PRIVÉS ET PERMIS DE CONDUIRE

Une fois le déménagement en France effectué, vous devez dédouaner votre voiture (paiement de la TVA et éventuellement des droits de douane) et obtenir auprès de la Direction générale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) une attestation d'identification.

A compter de votre déménagement, vous disposez des délais suivants :

Un mois pour procéder au changement de l'immatriculation de votre véhicule (carte grise),

Quatre mois pour procéder au changement de plaques (le service des douanes vous délivre un certificat temporaire)

Une année en tout pour échanger votre permis de conduire suisse en permis français.

Les préfectures de la Haute-Savoie et de l'Ain ainsi que les sous-préfectures sont compétentes pour l'échange de permis, sur présentation de votre formulaire d'annonce de départ.

A défaut de respect de ces démarches, vous serez passible d'une amende de 90 €.

Contacts en France	Contact à Genève
<p style="text-align: center;">Pour l'immatriculation : DRIRE Rhône-Alpes</p> <p style="text-align: center;">Département de la Haute-Savoie - 74</p> <p style="text-align: center;">Monsieur BARDIN</p> <p style="text-align: center;">☎ +33 (0) 4.50.08.08.13</p> <p style="text-align: center;">Département de l'Ain - 01</p> <p style="text-align: center;">Madame MOREL</p> <p style="text-align: center;">☎ +33 (0) 4.74.45.07.70</p> <p style="text-align: center;">Pour les permis de conduire : préfectures</p> <p style="text-align: center;">Département de la Haute-Savoie - 74</p> <p style="text-align: center;">Monsieur GIROUD</p> <p style="text-align: center;">☎ +33 (0) 4.50.33.60.00</p> <p style="text-align: center;">Département de l'Ain - 01</p> <p style="text-align: center;">☎ +33 (0) 4.74.32.30.65</p>	<p style="text-align: center;">Service des automobiles et de la navigation (www.geneve.ch/san)</p> <p style="text-align: center;">Permis de conduire</p> <p style="text-align: center;">☎ +41 (0)22.388.30.20</p> <p style="text-align: center;">Permis de circulation</p> <p style="text-align: center;">Secondaire ☎ +41 (0)22.388.30.40</p>

9^e Journée Nationale de la Courtoisie sur la route
Campagne d'information et de prévention des comportements au volant et sur la route

20 mars
2008

À pied,
au volant
et au guidon,
**restons
zen
et courtois**

La rue, la route, un espace à partager



www.courtoisie.org



DEMANDEUR D'EMPLOI

Nouveau :
un seul numéro de téléphone !

Le **39 49**
(selon le service, appel gratuit ou de 0,11 € TTC depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur)

C'est le seul numéro de téléphone à retenir et à composer pour accéder à l'ensemble des services de votre Assédic.

Pour vous inscrire, actualiser votre situation, consulter votre dossier, ou encore déclarer tout changement dans votre situation, appelez le 3949 ou connectez-vous sur assedic.fr.

Munissez-vous de votre numéro d'identifiant et de votre code personnel.

Ces services sont également disponibles sur www.assedic.fr



POUR VOUS, NOUS SOMMES DES PARTENAIRES.

Lutte contre le feu bactérien

Un arrêté préfectoral du 19 juillet 2007 définit le feu bactérien qui met en péril la production de fruits à pépins. Pour lutter contre cette maladie, tous les végétaux contaminés doivent faire l'objet à minima, d'un assainissement en coupant la partie atteinte, 30 cm en dessous des symptômes pour les pommiers et 1 m pour les poiriers.

Il est conseillé de brûler immédiatement après l'opération d'assainissement les végétaux ou partie de végétaux coupés dans le cadre de cette lutte.

Les personnes réalisant les travaux de taille doivent assurer une désinfection soignée à l'alcool à 70° de leurs mains et de leurs outils de taille. Les propriétaires d'espèces fruitières sont tenus de déclarer toute observation de symptômes à la :

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de la protection des végétaux
165 Rue Garibaldi
BP 3202
69401 Lyon Cedex 03



La réglementation forestière en Haute-Savoie concernant les coupes et abattages d'arbres et les défrichements en forêt

Les dispositions de cette réglementation forestière relèvent à la fois du Code de l'Urbanisme et du Code Forestier.

En ce qui concerne les règles d'Urbanisme :

1 L'article liminaire du PLU de la Commune de Viry relatif aux zones naturelles dites « N » au plan, définit les zones communales à protéger en fonction :

- de la qualité des sites, des milieux naturels et de leur intérêt (écologique – esthétique),
- de l'existence d'une exploitation forestière,
- de leur aspect naturel.

La réglementation forestière est donc contenue dans les articles L 130-1 et R 130-2 du Code de l'Urbanisme qui s'appliquent sur ces zones « N », aux espaces boisés classés repérés au PLU. Ainsi :

- un défrichement y sera interdit,
- une autorisation préalable devra être demandée au service urbanisme (tél : 04.50.04.70.71) pour toute coupe ou abattage d'arbre (cerfa n°46-0386). La délivrance de cette autorisation est de la compétence du Maire, qui doit s'attacher d'un avis de la part des services de l'Etat compétents en la matière. Avant tout projet renseignez-vous auprès du service urbanisme communal.

Il y a, comme dans de nombreuses règles des exceptions à cette autorisation ; puisque les projets qui ont fait l'objet de plans de gestion forestière validée par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, ainsi que l'entretien lié à la sécurité (arbres dangereux, bois morts) en sont dispensés.

2 Les massifs forestiers non définis comme « espaces boisés classés » sont eux soumis à des règles spécifiques au Code Forestier en fonction du projet.

Des autorisations différentes seront à obtenir auprès de la DDAF, en fonction des travaux que vous entreprenez (défrichement, coupe d'urgence, repeuplement forestier...) et des surfaces dont vous êtes propriétaire.

Pour tout renseignement :

DDAF

Cité administrative
Rue Dupanloup
74040 ANNECY Cedex
Tél : 04.50.88.47.13

MAIRIE

Service accueil/état civil Tél : 04.50.04.70.26 – Fax 04.50.04.70.70

Lundi de 13h30 à 17h00
 Mardi de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00)
 Mercredi de 13h30 à 17h00
 Jeudi de 13h30 à 17h00
 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Service urbanisme (Tél : 04.50.04.70.72) et **Secrétariat technique** (Tél : 04.50.04.70.71)

Mardi de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00)
 Jeudi de 13h30 à 17h00
 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

E.H.P.A.D. « Les Ombelles » (Maison de retraite) 04.50.04.79.04

MULTI ACCUEIL « AUX PAYS DES P'TITS PIOUX »

(crèche – halte garderie) 04.50.04.76.84

A.D.M.R. (Aide à domicile en milieu rural) 04.50.04.86.45

ECOLES DE VIRY

Ecole primaire - Chef lieu : 04.50.04.72.27

Ecole primaire - Malagny : 04.50.04.75.75

Ecole maternelle - Chef Lieu : 04.50.04.80.80

Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois 04.50.49.65.65

Pompiers 18

Gendarmerie 17

SAMU 15

MJC de Viry 04.50.04.84.13

Bibliothèque (www.genevois-biblio.fr) 04.50.04.77.96

Assistante sociale pôle de St Julien 04.50.49.49.50

Trésorerie de St Julien 04.50.49.08.97

Office de Tourisme (www.tourisme-genevois.fr) 04.50.04.71.63

Service assainissement (Communauté de Communes du Genevois) 04.50.95.91.46

Urgence assainissement 0 810 000 777

EDF - Dépannage 0 810 333 074

Déchetterie de Vulbens 04.50.04.64.08

- De novembre à février :

Du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 14h00-17h30

Samedi : 9h00-17h30

- De mars à octobre

Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Samedi : 9h00-17h30

Déchetterie de Neydens 04.50.04.41.67

- De novembre à février :

Du lundi au samedi de 9h00 à 17h30

- De mars à octobre

Du lundi au samedi : 9h00 à 18h00

Centre anti-poisons 04.78.54.14.14 (Lyon)

04.76.42.42.42 (Grenoble)

S.O.S. Amitié Annecy 04.50.27.70.70

Numéros d'urgence pour les jeunes

Suicide écoute 01.45.39.40.00

Drogues info service (gratuit) le 113 ou 0.800.231.313

(à partir d'un portable, prix communication normale) 01.70.23.13.13

Sida info service 0.800.840.800

Choisir sa contraception, informations et conseils (www.choisirsacontraception.fr) 0.800.235.236



FEVRIER

16 février à partir de 20h00 :

loto organisé par l'Etoile Sportive de Viry à la salle des fêtes de Feigères

Du lundi 18 février au lundi 3 mars :

vacances scolaires

20 février à 16h00 :

à la bibliothèque de Viry « Les contes de Violette ». Entrée libre et gratuite à partir de 5 ans

MARS

5 mars à 16h00 :

à la bibliothèque de Viry « Le retour des contes joyeux ».

Entrée libre et gratuite à partir de 5 ans

9 mars :

1^{er} tour des élections municipales

16 mars :

2^{ème} tour des élections municipales

29 mars :

carnaval et tombola organisés par l'APE de Viry

29 mars à partir de 8h00 :

bourse aux vélos, halle des sports de Saint Julien organisée par le Vélo Club de Saint Julien

AVRIL

Du lundi 14 avril au lundi 28 avril :

vacances scolaires



MAI

18 mai :

vide grenier organisé par l'APE de Viry

25 mai :

rallye des associations

27 mai de 18h00 à 20h00 :

camion des donateurs de sang présent sur le parking à côté de la mairie

JUIN

28 juin :

fête des écoles organisée par l'APE de Viry

28 juin :

fête de la M.J.C.

SANS OUBLIER VOS RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

Tous les mercredis de 8 h 00 à 17 h 00 :

«Les mêmes'an magiques» organisés pour les enfants de 3 à 12 ans par la M.J.C. de Viry.

Tous les samedis matin : marché rue du Marronnier.

Les articles, pour le bulletin de juin, devront parvenir à la Mairie, **avant le 10 mai prochain.**

Contact : Séverine et Emilie 04.50.04.52.19

COMMUNE DE VIRY

Directeur de publication : Jean-Pierre BUET

Responsable de la rédaction : Commission communale d'information

Conception et réalisation : Recto-Verso Annecy le Vieux

Impression : Imprimerie Nouvelle - Belley

Tirage : **1700 exemplaires**

Parution et dépôt légal : **janvier 2008**

